

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI OUZOU  
DAIRA DE AIN EL HAMMAM  
COMMUNE D'ABI YUCEF

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIR DE MARCHE**

**NIF : 098415319210524**

Conformément aux dispositions de l'article 65 décret présidentiel n° 15-247 du 2015/09/16, portant réglementation des marchés publics modifié et complété.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Abi-Youcef, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales à la consultation N°01/TN/2026 du 28/03/2026.

Que la procédure d'évaluation des offres effectuée par la commission communale d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du 16/04/2026 concernant l'opération intitulée : « *Revêtement en béton bitumineux du chemin menant du lieu dit Tiferdoud vers Tachekirt sur un tronçon de 1300 ML* », a donnée les résultats suivants :

| <i>Partenaire retenu</i>            | <i>Montant de l'offre</i> | <i>Montant corrigé</i> | <i>Note de l'offre technique /60 points</i> | <i>Délais</i>   |
|-------------------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------------------------|-----------------|
| <i>HADJOU<br/>Mohamed<br/>EGTPS</i> | <i>19 818 260,00</i>      | <i>19 818 260,00</i>   | <i>48</i>                                   | <i>45 Jours</i> |

Conformément aux dispositions des articles 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Tous partenaires contestant le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente dans un délais de dix (10) jours à compter de la 1<sup>ère</sup> publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse.

LE PRESIDENT DE L'APC